



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20231212-D23-12-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

FB/TD/AG/OR n° 2023/65

Objet de la délibération :

Révision des tarifs communaux
Année 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 10

Votants : 27

Date de la convocation :

05 décembre 2023

Date de publication en ligne :

19 décembre 2023

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELOT, Sylvie ROUZET, Eric ROYNEL, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Patricia EVENO, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Philippe POISSONNIER, Pouvoir à François BELHOMME
- Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Béatrice BONVIN
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET
- Roland HAMARD, Pouvoir à Fabrice PICHARD
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Bruno ESTAMPE

Absents :

- Claire CLAIREMBAULT
- Jean JOSEPH

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux Finances, informe les membres du Conseil municipal que la Commission des Finances réunie le 17 octobre 2023 a proposé l'évolution des tarifs communaux basée sur l'estimation provisoire à fin septembre 2023 de l'augmentation de l'index des prix à la consommation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **Décide** l'évolution des tarifs communaux s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2024 telle que présentée en annexe à la présente délibération.
- **Précise** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 seront transmis à Madame le Comptable public.



2023-151

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20231212-D23-12-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

Affichage : 15/12/2023

Bruno ESTAMPE, Fabrice PICHARD, Isabelle MARCHAND (Pouvoir à Bruno ESTAMPE), Roland HAMARD (Pouvoir à Fabrice PICHARD) - Épernon notre cité de caractère votent contre.

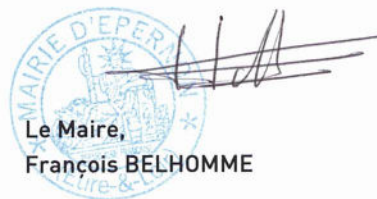
Hélène CHARRIER s'abstient.

Fait et délibéré à Épernon,

le 12 décembre 2023



Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN



Le Maire,
François BELHOMME